

**COMMUNE DE TREMARGAT**  
**Conseil Municipal du 8 Janvier 2024**  
**-PROCES-VERBAL-**

<b>Elu</b>	<b>Présent(e)</b>	<b>Absent(e)</b>	<b>Représenté(e) par</b>
François SALLIOU	<b>X</b>		
Antoine MARIN		<b>X</b>	Pouvoir à Mme Catherine ROUXEL
Nadine HAMON	<b>X</b>		
Eric BREHIN	<b>X</b>		
Agnès CASSIN	<b>X</b>		
Catherine ROUXEL	<b>X</b>		
Audrey COUTE	<b>X</b>		
François JEGOU	<b>X</b>		

**Secrétaire de séance** : Audrey COUTE

**Secrétaire de séance adjoint** : Agnès CASSIN

**Ordre du Jour**

- Approbation du PV de réunion du Conseil Municipal du 7 décembre 2023 ;
  - Bilan de la concertation et arrêt du projet de Schéma de Cohérence Territoriale du Pays du Centre Ouest Bretagne (SCOT) : avis à donner ;
  - Zone d'Accélération des énergies renouvelables ;
  - Logements sociaux : maîtrise d'œuvre ;
  - Eglise : Présentation du devis de rénovation des peintures murales ;
  - SCI de Trémargat : Demande de prise en charge de la facture d'élagage par la Commune ;
  - Régie : Tarif de la laverie à fixer ;
  - Questions diverses.
-

## **1-Approbation du P.V. de la réunion du Conseil Municipal du 7 décembre 2023**

Un projet de Procès-Verbal de la dernière réunion a été transmis aux élus communaux. A ce jour, aucune remarque sur sa rédaction n'est parvenue en mairie.

Le CGCT indique que le procès-verbal de chaque séance, rédigé par le ou les secrétaires, est arrêté au commencement de la séance suivante, et signé par le maire et le ou les secrétaires (art. L 2121-15).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Valide la proposition de Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 7 décembre 2023 présentée.

## **2- Bilan de la concertation et arrêt du projet de Schéma de Cohérence Territoriale du Pays du Centre Ouest Bretagne (SCoT)**

Après lecture de la Délibération en date du 17 octobre 2023 du comité syndical du PETER du Pays du Centre Ouest Bretagne qui soumet pour avis du bilan de concertation (après plus de 5 ans d'études et de concertation : Délibération du 23 avril 2018) et le projet du SCoT aux communes et groupements de communes membres de l'établissement public et le bilan de concertation, et échange entre les élu(e)s du Conseil Municipal de reporter cet avis au prochain Conseil Municipal. Afin de permettre aux membres du Conseil Municipal de prendre plus ample connaissance des documents du SCoT. La date butoir pour émettre un avis est fixée au 15 février 2024.

## **3-Zone d'accélération des énergies renouvelables**

*Présentation par Eric Bréhin*

La loi d'accélération de la production d'énergies renouvelable promulguée en mars 2023 demande aux communes de définir des zones d'accélération des énergies renouvelables d'ici la fin de l'année 2023.

En parallèle, la Communauté de Communes a candidaté à l'appel à projet Planification Energétique territoriale de la Région Bretagne et de l'ADEME et a été retenue pour la réalisation de son Schéma Directeur des Energies. Ce projet permettra au territoire de définir ses objectifs de production et de consommations d'énergies et d'élaborer une stratégie inscrite dans les documents d'urbanisme.

La définition de ces zones doit être validée par délibération après une phase de concertation de la population à définir à notre échelle. Ces zones ne sont pas exclusives, c'est à dire qu'un projet pourra être réalisé en dehors, mais elles incitent les porteurs de projet à les privilégier en bénéficiant de dispositifs spécifiques.

Au vu de la complémentarité de ces deux démarches, la CCKB propose d'accompagner les communes dans le processus de définition des zones d'accélération d'énergies renouvelables. Après échange, plusieurs idées sont évoquées dont celle de remettre en route la turbine de l'étang de Kerné-Uhel.

Une réunion d'information a été organisée par la CCKB le mardi 17 octobre à Plouguernevel en présence de Anthony MARC, chef de l'unité Climat-Energie de la DDTM22 et il est proposé d'y participer afin de nourrir la réflexion.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Décide de participer à la réunion d'information qui présentera la démarche ainsi que les outils informatiques afin d'effectuer la définition des zones d'accélération d'énergies renouvelables.

Inscription pour cet atelier avant le 9 février 2024.

### **3-Logements sociaux : maîtrise d'œuvre**

À la suite du dépôt d'une demande de subvention à la DETR auprès de la Sous-préfecture de Guingamp et de leur demande de compléter le dossier d'instruction, il est souhaitable de choisir un maître d'œuvre. Le Cabinet STUMM Architectures nous a proposé un devis ainsi qu'une proposition de leurs honoraires sur ce projet.

Après échange du Conseil Municipal,

Décide de prendre un temps de réflexion sur le choix du maître d'œuvre soit par un appel à la concurrence, d'établir ce projet sur plusieurs étapes pour le financement de ce projet en cohérence avec le cadrage financier de la commune.

### **5-Eglise : Présentation du devis de rénovation des peintures murales**

Après des travaux effectués après 2013, il a été constaté que des travaux de restauration sont à effectués, confirmé lors de la visite réalisée en novembre 2023. Cette restauration sera bénéfique à l'ensemble de la commune. Et la présentation du devis de Madame Géraldine FRAY concernant l'Eglise Notre-Dame Restauration du chemin de croix de Sainte-Marie et les propositions de la DRAC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide d'inscrire l'Eglise Notre-Dame en monument historique ;

De rechercher des financements afin d'effectuer les travaux complémentaires à sa restauration phase 1 du devis (couverture, infiltrations pignon ouest, ...)

**AUTORISE** Monsieur le Maire, à signer le devis n° D12 2023 04 du 22.12.2023 de la phase 2 concernant la restauration de la peinture murale à hauteur de 5 292 € TTC.

## **6- SCI de Trémargat : Demande de prise en charge de la facture d'élagage par la commune**

Le 19 décembre dernier, la SCI de Trémargat a adressé un courriel pour une demande de prise en charge de leur facture d'élagage d'un montant de 1 014 € au titre du soutien à la structure. Comme indiqués dans leur courrier, ils sont une Société Civile Immobilière (droit privé). Après concertation du Conseil Municipal, il n'est pas opportun de donner une suite favorable à leur demande pouvant entraîner une contestation juridique et ou administrative ; il est proposé qu'un courrier leur soit adressé

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,  
**VALIDE** qu'un courrier sera proposé au prochain Conseil Municipal pour validation défavorable de la demande de prise en charge de la facture d'élagage.

## **7-Régie : Tarif de la laverie à fixer**

*Présentation par Nadine HAMON*

Afin de permettre l'extension de la régie aux produits divers il est nécessaire de fixer les tarifs de la laverie. Pour rappel, le sèche-linge fonctionne qu'en période hivernal.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de fixer les tarifs applicables à la laverie comme suit, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

*Soit 2 € la tournée par une machine pour le lave-linge ;  
Et 2 € la tournée par une machine pour le sèche-linge.*

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,  
**Valide** les propositions de tarifs pour le lave-linge et sèche-linge de la laverie.

## **Questions diverses**

- La commission de communication va adresser un courrier aux habitant-e-s afin d'invitation à la réunion de mi-mandat le vendredi 9 février 2023 à 18h00.

- prochain conseil municipal 5 février 2023 à 19h00.

---

L'ordre du jour étant épuisé et aucun Conseiller Municipal présent n'ayant d'autre point à aborder en question diverse, Monsieur le Maire lève la séance à 22h30.

Procès-verbal affiché en mairie de TREMARGAT le  
Publié sur le site internet de la commune de TREMARGAT ([www.tremargat.fr](http://www.tremargat.fr)), le

**La secrétaire de séance**  
**Audrey COUTE**  
**Conseillère Municipale**



**Le Maire,**  
**François SALLIOU**



